

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En application des dispositions des articles 7 et 8 du code des organismes de placements collectifs promulgués par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la Société « **Millenium Obligataire SICAV** » au 30 Juin 2021, qui font apparaître un actif net de **1.978.786** dinars pour un capital de **1.944.861** dinars et une valeur liquidative égale à **101,905** dinars par action. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de votre conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois au titre de la société « AL HIFADH SICAV » représentent 5,57% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ;
- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 30 Juin 2021 à 1.996.521 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 1.543.744 dinars, soit 77,32 % de valeurs mobilières et de 451.063 dinars soit 22,59 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Amine BEN JEMAA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2021

(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 30/06/2021	AU 30/06/2020	AU 31/12/2020
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	1 543 744	1 218 867	1 623 486
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		110 262	105 080	107 903
b - Obligations et valeurs assimilées		1 433 482	1 113 787	1 515 583
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	451 063	811 398	773 861
a - Placements monétaires		-	403 325	414 652
b - Disponibilités		451 063	408 073	359 209
AC 4 - Autres actifs	4.1.5	1 714	1 308	1 714
a - Débiteurs divers		1 714	1 308	1 714
TOTAL ACTIF		1 996 521	2 031 573	2 399 061
<u>PASSIF</u>				
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.6	10 204	5 234	5 423
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.7	7 531	9 373	3 733
TOTAL PASSIF		17 735	14 607	9 156
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 - Capital	4.1.8	1 944 861	1 983 197	2 328 859
CP 2 - Sommes distribuables		33 925	33 769	61 046
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	5	6
b - Sommes distribuables de la période		33 918	33 764	61 040
ACTIF NET		1 978 786	2 016 966	2 389 905
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 996 521	2 031 573	2 399 061

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30 JUIN 2021
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	23 887	42 224	23 113	44 231	74 352
a - Dividendes		5 964	5 964	5 353	5 353	5 353
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 923	36 260	17 760	38 878	68 999
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	3 600	9 435	4 140	7 401	18 729
a - Revenu des bons de trésor à court terme		3 600	9 435	4 140	7 401	18 729
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		27 487	51 659	27 253	51 632	93 081
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.3	(4 951)	(10 203)	(5 233)	(10 339)	(21 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 536	41 456	22 020	41 293	72 049
CH 3- Autres charges	4.2.4	(1 717)	(3 480)	(1 765)	(3 512)	(13 022)
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 819	37 976	20 255	37 781	59 027
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(2 324)	(4 058)	(5 290)	(4 017)	2 013
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 495	33 918	14 965	33 764	61 040
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 324	4 058	5 290	4 017	(2 013)
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(5 021)	(4 099)	(4 315)	(3 268)	(1 191)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(5 021)	(4 099)	(4 315)	(3 170)	(898)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	-	-	-
Frais de négociation de titres		-	-	-	(98)	(293)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 798	33 877	15 940	34 513	57 836

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 30 JUIN 2021

(Unité : en D.T.)

	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/12/2020
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	15 798	33 877	15 940	34 513	57 836
a - Résultat d'exploitation	20 819	37 976	20 255	37 781	59 027
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles./titres	(5 021)	(4 099)	(4 315)	(3 170)	(898)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	-	-	-	-	-
d - Frais de négociation de titres	-	-	-	(98)	(293)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(43 997)	(43 997)	(55 977)	(55 977)	(55 977)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(132 563)	(400 999)	(362 878)	(55 347)	294 269
a - Souscriptions	502 646	703 751	562 577	967 083	2 090 137
- Capital	488 300	683 100	551 200	940 300	2 037 600
- Régularisation des sommes non distribuables	1 326	2 025	2 552	4 169	7 286
- Régularisation des sommes distribuables	13 020	18 626	8 825	22 614	45 251
b - Rachats	(635 209)	(1 104 750)	(925 455)	(1 022 430)	(1 795 868)
- Capital	(608 400)	(1 062 100)	891 500	984 800	(1 739 400)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 233)	(2 924)	(3 505)	(3 891)	(6 123)
- Régularisation des sommes distribuables	(25 576)	(39 726)	(30 450)	(33 739)	(50 345)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(160 762)	(411 119)	(402 915)	(76 811)	296 128
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>					
a - en début de période	2 139 548	2 389 905	2 419 881	2 093 777	2 093 777
b - en fin de période	1 978 786	1 978 786	2 016 966	2 016 966	2 389 905
AN 5 - <u>NOMBRE D'ACTIONS</u>					
a - en début de période	20 619	23 208	23 184	20 226	20 226
b - en fin de période	19 418	19 418	19 781	19 781	23 208
VALEUR LIQUIDATIVE	101,905	101,905	101,965	101,965	102,978
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	0,74%	1,51%	0,68%	1,51%	2,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2021 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-Verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les Bons du Trésor à Court Terme, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale-intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 1 543 744 dinars au 30 Juin 2021, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations		387 500	398 893	19,98%
EO ATB SUB 2017 CAT A	1 500	120 000	122 401	6,13%
EO ATB SUB 2017 CAT A	500	40 000	40 800	2,04%
EO HL 2015-02 B	1 750	70 000	71 144	3,56%
EO UIB 2009/1	3 500	157 500	164 548	8,24%
Bons du Trésor Assimilables		1 033 988	1 034 589	51,82%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	356 800	17,87%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	35 447	1,78%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	20 233	1,01%
BTA-5,6% Août22	200	196 000	206 202	10,33%
BTA-5,6% Août22	400	400 000	415 907	20,83%
Titres OPCVM		111 269	110 262	5,52%
AL HIFADH SICAV	1 095	111 269	110 262	5,52%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		1 532 757	1 543 744	77,32%

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 451 063 dinars au 30 juin 2021, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif
DISPONIBILITES	451 063	451 063	22,59%
TOTAL GÉNÉRAL	451 063	451 063	22,59%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 30 juin 2021, le ratio susvisé s'élève à 22,59%.

4.1.4 Valeurs mobilières détenues détaillées par émetteur/garant

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 juin 2021 une valeur comptable de 1 543 744 DT, soit 77,32% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Émetteur/Garant	Portefeuille Titres			Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM		
ETAT		1 034 589		1 034 589	51,82%
ATB	163 201			163 201	8,17%
HL	71 144			71 144	3,56%
UIB	164 548			164 548	8,24%
AL HIFADH SICAV			110 262	110 262	5,52%
Total	398 893	1 034 589	110 262	1 543 744	77,32%

4.1.5. Autres actifs

Ce poste présente au 30 juin 2021 un solde de 1 714 dinars contre 1 308 dinars au 30 juin 2020 et se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Autres débiteurs (Retenue à la source/EO)	20	301	20
Autres débiteurs (Retenue à la source/BTA)	1 694	1 007	1 694
Total des autres actifs	1 714	1 308	1 714

4.1.6. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 30 juin 2021 un solde de 10 204 dinars contre 5 234 dinars au 30 juin 2020 et se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Dépositaire	3 541	1 775	1 795
Gestionnaire	6 663	3 459	3 628
Total des opérateurs créditeurs	10 204	5 234	5 423

4.1.7. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 30 juin 2021 un solde de 7 531 dinars contre 9 373 dinars au 30 juin 2020 et se détaille comme suit :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Impôts à payer (*)	(80)	(162)	(162)
Commissaire aux comptes	4 549	7 005	2 968
CMF (Redevance & Publication)	2 456	2 229	899
Retenue à la source	542	267	-
Charges à payer	64	34	28
Total des autres créditeurs divers	7 531	9 373	3 733

(*) Il s'agit d'un surplus de TCL déclaré par rapport au stock réel

4.1.8. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 juin 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2020

Montant (en nominal)	2 320 800
Nombre de titres	23 208
Nombre d'actionnaires	306

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	683 100
Nombre de titres émis	6 831
Nombre d'actionnaires nouveaux	6

Rachat effectués

Montant (en nominal)	1 062 100
Nombre de titres rachetés	10 621
Nombre d'actionnaires sortant	35

Capital au 30 Juin 2021

Montant (en nominal)	1 941 800
Nombre de titres	19 418
Nombre d'actionnaires	277

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 30 juin 2021	1 941 800
–Sommes non distribuables*	(4 998)
–Somme non distribuable des exercices antérieurs	8 059
Capital au 30 Juin 2021	1 944 861

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(4 099)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
Frais de négociation de titres	-
Résultat non distribuable de la période :	(4 099)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	2 025
Régularisation des S.N.D sur rachats	(2 924)
Régularisation des S.N. D	(899)
Sommes non distribuables	(4 998)

4.2. Notes explicatives de l'état de résultat

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2021 au 30.06.2021 à 23 887 dinars contre 23 113 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts sur obligations et valeur	17 923	36 260	17 760	38 878	68 999
Revenus des titres OPCVM	5 964	5 964	5 353	5 353	5 353
Total	23 887	42 224	23 113	44 231	74 352

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2021 au 30.06.2021 à 3 600 dinars contre 4 140 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des bons de trésor à court terme	3 600	9 435	4 140	7 401	18 729
Total	3 600	9 435	4 140	7 401	18 729

4.2.3. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2021 au 30.06.2021 à 4 951 dinars contre 5 233 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	3 172	6 663	3 458	6 789	13 892
Rémunération du dépositaire	1 779	3 540	1 775	3 550	7 140
Total	4 951	10 203	5 233	10 339	21 032

4.2.4. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04.2021 au 30.06.2021 à 1 717 dinars contre 1 765 dinars pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Période du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Période du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	533	1 120	581	1 141	2 335
Rémunération commissaire aux comptes	795	1 581	795	1 590	3 197
Publicité et publications	327	647	325	649	7 008
Agios, frais bancaires et autres charges	17	35	18	35	281
Impôts et taxes	45	97	46	97	201
Total	1 717	3 480	1 765	3 512	13 022

5. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 dinars ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.